COBAN
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON NORD

BUDGET 2023

Budget CONSOLIDÉ 107 898 660 €

INVESTISSEMENTS

LA COBAN INVESTIT POUR L'AVENIR DU NORD BASSIN

31 528 147 €
de dépenses d'investissement

SOIT pour 100 € dépensés

- Projet de territoire, investissements à venir, imprévus, opérations non ventilables : 34.50 €
- Eau potable & GEMAPI : 23 €
- Transports & mobilité : 13 €
- Traitement & gestion des déchets : 11.90 €
- Investissements courant (bâtiments, véhicules, informatique, bureautique etc.) : 10.70 €
- Développement économique : 6.20 €
- Habitat, Haut débit, Aire Gens du voyage : 0.70 €

CHIFFRES CLÉS

- Fonds de concours aux communes : 2 550 000 €
- Projet De Mobilité Simplifié (PDMs) : 1 513 000 €
- Investissements gestion des déchets : 1 296 525 €
- Voirie des ZAE : 1 275 069 €
- Travaux du siège de la COBAN : 2 920 371 €
- Centre Technique COBAN : 546 717 €
- Aménagement vélos & équipements : 1 681 226 €

FONCTIONNEMENT

76 370 513 €
de frais de fonctionnement

D'OÙ VIENNENT LES RESSOURCES DE L'AGGLOMÉRATION ?

SOIT pour **100 €** de recettes

Des habitants et des entreprises : 51 €

Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères : 23.50 €
Fiscalité des ménages : 6.70 €
(taxe foncière, taxe habitation résidence secondaire, taxe foncière non bâti)
Taxe Gemapi : 0.40 €
Fiscalité économique : 13 €
Redevance spéciale (professionnels) : 1.20 €
Produits des services et vente de terrains : 6.10 €
(eau potable, zones d'activité, transports, déchèterie professionnelle)

Des organismes partenaires : 3 €

Participations éco-organismes : 1.90 €
Produits de revente de matériaux : 1.50 €

De l'Etat et des autres collectivités : 14 €

Dotations de l'Etat et compensations fiscales : 10.80 €
(dotations interco, dotations de compensation, allocations compensatrices état, etc .)
Refacturation aux communes des services mutualisés : 0.60 €
Subventions et FCTVA : 2.40 €

Interne : 32 €

Reprise du résultat 2022 : 22.40 €
Refacturation aux budgets annexes : 0.60 €
Refacturation de frais en lien avec les déchets : 0.30 €
Produits de gestion courante et autres : 0.80 €
Remboursement de frais : 0.20 €
Ecriture d'ordre : 7 €
Subvention du budget principal : 0.60 €